

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation  
au territoire de la commune de COULOGNE  
TRAVAUX  
élagage et d'abattage  
Section hors agglomération  
du 24 février 2025 au 28 février 2025**

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Considérant** la demande du 20/02/2025, par laquelle le Département du Pas-de-Calais fait connaître le déroulement des travaux d'élagage et d'abattage sur la Véloroute, de la route départementale D247 E1 à la rue Armand Lefebvre, réalisés par l'entreprise REBERGUE, le 24 février 2025,

**Considérant** qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

..... **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera interdite temporairement sur la Véloroute, de la route départementale D247 E1 à la rue Armand Lefebvre, sur le territoire de la commune de COULOGNE, du 24 février 2025 au 28 février 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

**ARTICLE 2 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 3 :**

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du Département du Pas-de-Calais.



Signé électroniquement par  
Christophe DUHAUT  
Directeur de la maison du Département  
aménagement et développement territorial  
du Calaisis

Copies : D.M.R.R/S.E.S.R. - Monsieur le Directeur Départemental du SDIS - DDSP62 - Groupement de  
Gendarmeries du Pas-de-Calais - Monsieur le Maire de la commune de COULOGNE